

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 9 NOVEMBRE 2017

N° 2017-10-03

L'an deux mille dix-sept, le neuf novembre à quatorze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-six octobre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 18
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 23 Exprimées par pouvoirs : 9 Total (mini 19) : 32
Quorum atteint

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Corinne MOULIN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre-Yves BOCHATON à Sébastien BERNARD, Gérard COUPON à Christelle RUYSSCHAERT, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Rosy FERRIGNO à Marcel BAGARD, Dominique GUEYTTE à Michel ROLLAND, Valery LIOTAUD à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Mounir AARAB.

Délégués excusés

Pierre COMBES, Ghislaine SAVIN

Invités présents

Laurent HARO

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures 30

Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.

Objet : Travaux de construction du siège du Parc – Désignation du prestataire en charge du contrôle technique et de la coordination Santé, prévention, sécurité – Tranche ferme

- Vu la délibération du Bureau Syndical du 18 janvier 2016 ayant pour objet la désignation du prestataire pour les missions de contrôle technique et de coordonnateur SPS,
- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2017-09-01 en date du 5 Octobre 2017 ayant pour objet l'affermissement de la tranche conditionnelle et donc le démarrage des travaux de construction et d'équipement du bâtiment du siège du Parc,

La Présidente expose :

Pour assurer les missions réglementaires de Contrôle Technique et de Coordination Santé Prévention Sécurité pendant le déroulement de l'opération de construction du siège du Parc, le bureau d'études Sud Est Prévention a été retenu en janvier 2016. Son intervention était découpée en deux tranches (ferme et conditionnelle), correspondant aux déroulements des études, puis des travaux.

En accord avec Sud Est Prévention, il a été convenu que la tranche conditionnelle du marché ne serait pas affermée. Ainsi, il a été procédé à une consultation auprès des bureaux de contrôle et de coordination SPS, SOCOTEC et ALPES CONTROLES pour les missions réglementaires suivantes durant le déroulement des travaux.

Le bureau SOCOTEC n'a pas donné suite à la demande de proposition. Le bureau ALPES CONTROLES a proposé les offres financières suivantes :

ALPES CONTROLES Mission pour toute la durée de la phase travaux	Montant en €HT
CONTROLE TECHNIQUE – Missions AV, F, HAND, AttHAND, L, LE, PHA, SEI, TH	9 960 €
COORDINATION SANTE PREVENTION SECURITE	4 490 €

La Présidente propose de retenir la proposition de la société ALPES CONTROLES, pour les montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de retenir la proposition de la société Alpes Contrôle pour la mission de Contrôle Technique et de Coordonnateur SPS pour la phase travaux de la réalisation du siège du Parc à Sahune
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Henriette MARTINEZ